

Procès verbal de la réunion de conseil municipal du 6 juillet 2011

Convocation : 29/06/2011

Affichage de l'avis de réunion : 29/06/2011

Le 6 juillet 2011 vingt heures quinze les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Yveline DRUEZ.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents (12) :

DRUEZ Yveline, LEFRANCOIS Laurent, CAUCHEBRAIS Patrick, PETITTEVILLE Catherine, GOURDIN René, BIGOT Michel, DEGUETTE Hervé, JACQUET Charles, ROMERO Sandra, DUBOST Stéphane, LEMIERE Delphine, INGOUF-BIRETTE Isabelle.

Absents (7) :

AUPETIT Jean-Pierre, ALESSANDRINI Marie-Claude, THARSILE Marie-Berthe, SAMSON Pascal, MAUGER Catherine, BOUILLY Ghislaine, SADOT Jackie

Procurations (3) :

Madame ALESSANDRINI Marie-Claude a donné procuration à Madame DRUEZ Yveline
Madame THARSILE Marie-Berthe a donné procuration à Monsieur **BIGOT Michel**
Madame BOUILLY Ghislaine a donné procuration à Madame PETITTEVILLE Catherine

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : PETITTEVILLE Catherine

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente.
2. Réforme territoriale : schéma départemental de coopération intercommunale – avis du conseil municipal
3. Affaires, questions et informations diverses.

La séance est ouverte à 20h15

1. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès verbal de la réunion de conseil du 17 juin 2011.

2. Réforme territoriale : schéma départemental de coopération intercommunale – avis du conseil municipal. (délibération n°33/2011)

Lors de l'assemblée plénière de la Communauté de Communes de la Hague en date du 24 juin 2011, les délégués de la Communauté de Communes de la Hague se sont prononcés à l'unanimité contre le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet de la Manche et cela pour deux raisons :

- Attente d'éléments faisant état des incidences financières résultant d'une fusion de la Communauté de Douve Divette et de la Communauté de Communes de la Hague,
- Contestation du délai de réponse fixé par l'Etat, de façon unilatérale, au 2 août 2011, pleine période des congés.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal, réitèrent ce vote « contre » le schéma départemental de coopération intercommunale (S.D.C.I) sur la forme en admettant que sur le fond, le conseil municipal de la commune d'Urville-Nacqueville est favorable à ce qu'un travail s'instaure entre les deux collectivités de la Hague et de Douve Divette pour évaluer la faisabilité de cette fusion.

3. Affaires, questions et informations diverses.

- **Travaux d'aménagement de la mairie : point sur les appels d'offres**

Le Maire soussigné constate que le compte rendu de la séance du 6 juillet 2011 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance a été affiché le 13 juillet 2011 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.